

Politique d'amélioration continue AMETIF Santé au Travail

Afin de mieux répondre aux exigences de nos entreprises adhérentes et aux exigences réglementaires, nous nous engageons dans une Démarche de Progrès en Santé au Travail (DPST) appliquée à nos prestations de santé au travail.

Cette politique d'amélioration continue de l'AMETIF Santé au Travail intègre les quatre principales missions de préservation de la santé des salariés :

- ✓ L'aide à l'évaluation des risques
- ✓ Le conseil de mesures de prévention adaptées
- ✓ Le repérage et la traçabilité des expositions professionnelles
- ✓ La veille sanitaire

Notre organisation évolue en concertation avec la Gouvernance, la CMT et les équipes. La parution du décret du 27 décembre 2016 vient renforcer la pluridisciplinarité et la prévention collective.

Notre politique d'amélioration continue vise les objectifs suivants :
✓ Harmoniser nos pratiques professionnelles pour améliorer les services rendus à nos entreprises adhérentes
✓ Optimiser la gestion de nos ressources humaines et matérielles pour mieux répondre aux besoins en santé au travail de nos entreprises adhérentes
✓ Prendre en compte et respecter la réglementation
✓ Se positionner dans les orientations nationales et territoriales des politiques publiques du Plan Santé au Travail III
✓ Obtenir, à terme, le label AMEXIST III

Cet engagement rejoint la dynamique du Service qui, dans le cadre du Projet de Service, s'est traduite par l'investissement en moyens humains, immobiliers et des équipements.

L'Assistante Qualité coordonnera l'ensemble des actions relatives à la Démarche de Progrès en Santé au Travail à l'AMETIF Santé au Travail avec le Délégué Général.

La mesure de l'efficacité du système et de l'atteinte des objectifs est mise en œuvre par différents moyens :

- ✓ Enquêtes de satisfaction
- ✓ Indicateurs qualité et bilans annuels

Cette démarche doit permettre aux équipes de l'AMETIF Santé au Travail de se questionner régulièrement et d'améliorer en permanence leurs pratiques et de contribuer à l'amélioration continue de l'association.

Fait à Cergy-Pontoise, le 06 juin 2017

M.GEORGEL
Délégué Général de l'AMETIF Santé au Travail